Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501513-20260518-2026_039-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

N° 2026-039

MAIRIE DE LIEURON
35550
Tél. 02.99.34.08.11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation :
12 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, les dix-huit mai à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame PREVERT Rose Line, Maire.

Nbre de Conseillers : 15
Présents : 14
Représentés : 15
Votants : 15

Présents : MM. BARIOU Nathalie, BESNARD Maxime, BOHUON Nicolas, BRIAND Thierry, CALOT Patrice, DAVID Isabelle, FONTAINE Véronique, LANGLOIS Claudio, MOISON Daniel, MONVOISIN Michèle, MOUICHE Marylène, PRÉVERT Rose-Line, VETIER Fabrice, VIGNON Émilie ;
Absents excusés : Mme ROPERT Céline ;
Absents :
Secrétaire de séance : M. BESNARD Maxime ;

Objet : Révision des tarifs de location de la Maison d'Assistantes Maternelles ;

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux concernant la construction de la Maison des Assistantes Maternelles sont sur le point d'aboutir et qu'il convient de se prononcer sur l'application d'un loyer mensuel, conformément au contrat de bail.

Initialement, le conseil s'est accordé sur un loyer adapté au démarrage de la structure pour un montant de 600 € pour une durée d'un an, soit de juin 2026 à juin 2027. Une fois ce délai atteint, le montant du loyer s'élèvera à 800 € mensuel.
Par ailleurs, après en avoir échangé en commission ainsi qu'avec les assistantes maternelles, le conseil municipal propose une aide au démarrage correspondant à une réduction supplémentaire de 100 €, soit 500 € mensuel pour une durée de cinq mois jusqu'à octobre 2026 compris.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réduction du loyer pour une durée de cinq mois ;
- **DÉCIDE** que le montant du loyer de juin à octobre 2026 soit de 500 €
- **DÉCIDE** qu'à partir de novembre 2026 et ce jusqu'à mai 2027, le loyer passe à 600 € ;
- **DÉCIDE** qu'à partir de juin 2027, le loyer s'élève à 800 €.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Rose Line PREVERT